

CHARTRES

GUIDE DE **L'ANIMAL EN VILLE**



SOMMAIRE

6

Les chiens

10

Les chats

12

Les nouveaux animaux de compagnie

15

Lutte contre l'abandon et protection des animaux

17

La biodiversité

25

Adresses et contacts utiles



| Édito

Nous vous invitons à découvrir notre guide en faveur du bien-être animal.

La Ville de Chartres s'engage dans une démarche de protection du cadre de vie et de sa biodiversité dans le cadre de l'éco-ville, c'est dans cette continuité que nous mettons en place ce guide.

Il s'adresse à tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou non d'animaux, afin de trouver une cohabitation harmonieuse entre l'Homme, les animaux et la nature. Vous y trouverez des réponses à vos interrogations, des conseils pratiques ainsi que des contacts utiles.

À travers le mandat que m'a confié Jean-Pierre Gorges, notre municipalité souhaite vous accompagner pour faciliter la présence des animaux en ville dans l'intérêt général et promouvoir le bien-être animal.

Nos fidèles compagnons, les mammifères et la biodiversité locale font partie de l'environnement urbain. C'est pourquoi, la Ville de Chartres œuvre pour une harmonie entre ville et espaces verts, bien-être animal et savoir-vivre des citoyens.

C'est grâce à la participation de chaque citoyen que nous ferons pleinement l'expérience d'une ville



durable et que nous garantirons le bien-être de l'animal et le respect de l'espace public.

La France compte aujourd'hui plus de 80 millions d'animaux domestiques. Plus de la moitié des Français possède un animal de compagnie.

Le chien et le chat arrivent en tête des animaux les plus représentés dans les foyers, suivis par les poissons, les mammifères et les oiseaux.

On constate que les animaux apportent réconfort, gaieté et contribuent à l'amélioration de la santé. Ils font partie du quotidien et de la vie de famille, et sont créateurs de lien social.

Dans ce guide, une partie non exhaustive est consacrée à la faune des jardins et des bords de l'Eure afin que vous puissiez identifier les espèces rencontrées sur les promenades aménagées par la Ville et les espaces arborés.

Sophie Beurel,

Conseillère municipale,
chargée de mission Animal en ville

Les dispositifs de l'animal en ville à Chartres

Chartres développe tous azimuts depuis 2021 de nouveaux dispositifs en faveur du bien-être animal et de la bonne cohabitation des animaux domestiques aux côtés des habitants. Panorama d'actions menées par la Ville sous l'impulsion de Sophie Beurrel, conseillère municipale déléguée à l'animal en ville.

CAMPAGNES ANTI-ABANDON

On estime à environ 60 000 les animaux domestiques abandonnés chaque été, et 100 000 chaque année, chiffres en constante augmentation. Afin de contribuer à la lutte contre ce fléau, Chartres réalise à l'approche de chaque période estivale une campagne de sensibilisation contre l'abandon.

Si vous ne pouvez pas emmener votre compagnon avec vous en vacances, la Ville a listé des solutions de garde à retrouver sur chartres.fr, rubrique [animal-en-ville/lutte-contre-abandon](http://chartres.fr/animal-en-ville/lutte-contre-abandon).



JOURNÉE DE L'ANIMAL EN VILLE

En 2023, Chartres a lancé la Journée de l'animal en ville. Ouvert à tous, ce rendez-vous rassemble exposants et espaces d'animations dans un village ludique et éducatif. De nombreux domaines relatifs au bien-être et à la place de l'animal sont abordés au travers de stands, démonstrations et ateliers : éducation, santé, législation, commerces...



ANIMAUX BIENVENUS DANS LES COMMERCES

En 2021, un partenariat avec les Vitrines C'Chartres a établi une reconnaissance des commerçants autorisant les chiens à l'intérieur de leur établissement. De nombreux commerçants y ont souscrit, marquant l'entente cordiale avec les amis canins de leurs clients et permettant d'aller plus loin dans l'inclusion de l'animal en zone urbaine.



CONCOURS PHOTO

À l'occasion des fêtes de fin d'année 2023, Sophie Beurel a imaginé un concours photo « Compagnons et cotillons – les animaux font leur show ». Les photos devaient mettre en évidence la place de l'animal comme membre à part entière du foyer dans le contexte des fêtes. Une façon de s'opposer à la « chosification » de l'animal. Ce premier concours a rassemblé 85 parti-



cipants, un joli succès. Le principe sera à nouveau mobilisé, notamment pour renforcer la sensibilisation anti-abandon.

CARTE « J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI »

Il peut arriver qu'un propriétaire d'animal ait un accident et soit emmené pour une durée plus ou moins longue en soins. Que devient alors, chez lui, son animal? Une carte mémo à glisser dans son portefeuille, à proximité de la carte d'identité ou de la carte Vitale, permet d'informer de cette prise en charge à opérer. Simple, efficace, gratuit et... rassurant! Elle est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville, sur simple demande à la direction de la Communication (0237184784 aux heures de bureau, et communication@agglo-ville.chartres.fr), et téléchargeable depuis chartres.fr.





Les chiens

Le chien est le premier animal à avoir été domestiqué par l'Homme il y a 15000 ans. Il est depuis devenu le meilleur ami de l'Homme.

Le chien est un mammifère carnivore appartenant à la famille des canidés.

On compte environ 350 races, dont un grand nombre résulte de croisements réalisés par l'Homme. Chaque race de chien a des caractéristiques propres: gardien, coureur de gibier, rassembleur de troupeaux, défenseur contre les prédateurs.

Le chien était cantonné à des fonctions utilitaires avant de devenir un véritable compagnon de cœur. Il prend une place de plus en plus importante au sein de la famille. Les chiens arrivent à nous comprendre via nos gestes, postures, mimiques faciales et intonations de voix. Très intelligents, ils peuvent retenir jusqu'à 1000 mots.

ADOPTER UN CHIEN

Adopter un chien est une décision engageante sur du long terme qui entraîne des contraintes et d'importantes responsabilités, mais c'est également un plaisir quotidien.

Un chien a besoin de votre amour, de votre temps, de soins vétérinaires, d'alimentation et d'interactions sociales. Il doit pouvoir s'épanouir, ob-

server, renifler. Il faudra rester à ses côtés quand il vieillira, résoudre les problèmes qui pourront survenir, plutôt que faire le choix de l'abandon.

Le propriétaire se doit de bien réfléchir à son mode de vie, son lieu d'habitation, sa capacité financière, ses disponibilités et sa situation familiale avant de prendre une boule de poils à quatre pattes.

L'une des meilleures démarches pour adopter un animal est de se rendre dans un refuge tel que la SPA.

L'IDENTIFICATION

Obligatoire depuis 1999 sous peine de sanction, l'identification permet entre autres de retrouver plus facilement les animaux égarés. Tatouages et puces électroniques sont les deux méthodes pratiquées. Elles permettent une inscription automatique au fichier central de l'ICAD (société d'identification des carnivores domestiques).

SON ÉDUCATION

L'éducation ne relève pas d'une obligation légale, mais elle est fortement recommandée afin d'éviter les problèmes comportementaux et de vivre en harmonie.

Si votre chien fugue, détruit, aboie trop, tire sur sa laisse, n'obéit pas, n'est pas propre, s'il est craintif, vous



pouvez l'emmener à l'école du chiot et du chien. Vous y recevrez de nombreux conseils faciles à mettre en application. Vous aurez un chien équilibré, sociable, joueur et obéissant.

Aussi, le mieux est de pourvoir à son éducation dès son plus âge.

LES CHIENS DANGEREUX

Les textes: Les lois du 6 janvier 1999, du 20 juin 2008 et l'arrêté du 27 avril 1999.

La détention des chiens de 1^{er} et 2^e catégories est interdite aux mineurs, aux personnes sous tutelle et aux personnes ayant été condamnées pour un délit inscrit au bulletin n° 2 du casier judiciaire.

Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse, et leur stérilisation est obligatoire.

Ils doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie et pour cela, plusieurs documents sont nécessaires:

- Identification du chien (photocopie de la carte d'identification).
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité (photocopie de la rubrique IV du passeport européen pour animal de compagnie).
- Certificat de stérilisation (pour un chien de 1^{er} catégorie).
- Évaluation comportementale prévue au II de l'article L 211-13-1 du code rural.
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile.
- Attestation d'aptitude délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins visée à l'article L 211-13-1 du code rural.

OU: Certificat de capacité délivré aux personnes exerçant l'une des activités citées au 1^{er} alinéa du IV de l'article L 214-6 du code rural.

BONNES PRATIQUES

De manière générale :

- Fournir un environnement agréable adapté aux besoins quotidiens de l'animal.
- Veiller à lui donner une éducation positive : jeux, balades, récompenses, exercices, agility, éducation canine dès son plus jeune âge, rencontres avec ses congénères.
- Veiller à ce que l'animal ne crée pas de trouble à l'ordre public.
- Tenir son animal en laisse sauf lorsqu'il se rend en votre compagnie dans l'aire de liberté.
- Utiliser les canisites et ramasser les excréments (acte civique et obligation du propriétaire, la contravention encourue pour non ramassage des déjections peut aller jusqu'à 450 €).
- Visites régulières chez le vétérinaire notamment pour le suivi des vaccinations.

En cas de fortes chaleurs :

- Veiller à mettre de l'eau fraîche à disposition de l'animal.
- Privilégier les balades tôt le matin et tard le soir, à l'ombre des arbres.
- Ne pas promener son chien sur le bitume.
- Ne jamais laisser son chien dans la voiture.

En cas d'intempéries :

- Utiliser un manteau pour protéger le chien de la pluie et du froid. Les chiens sont sensibles aux basses températures, en particulier les petits chiens, les chiots et les chiens à poils courts.
- Sécher le chien en rentrant de balade s'il est mouillé, un coup de froid est vite arrivé.

VOTRE CHIEN À CHARTRES

Comme un(e) air(e) de liberté

Pour compléter les balades en laisse de votre chien et favoriser son bien-être, un espace canin de liberté a été inauguré en 2022. Ouvert 24h/24 et 7j/7, il est situé rue des Petites-Filles-Dieu à proximité du plan vert sur les bords de l'Eure. Votre chien peut se dégourdir les pattes sans laisse et rencontrer ses congénères en toute tranquillité sur une surface de plus de 1000 m². Des bancs sont à votre disposition pour garder un œil sur lui.

Règlement et bonnes pratiques :

- le portail doit toujours être fermé ;
- les chiens de catégorie 1 et 2 ainsi que les femelles en chaleur y s
- les propriétaires sont priés de ramasser les excréments. Un distributeur de sacs à déjections et un canisite se trouvent à l'entrée de l'espace ;
- les propriétaires sont priés de surveiller et maîtriser leur chien ;
- il est fortement recommandé que tous les chiens soient vaccinés et reçoivent les traitements antiparasitaires adaptés.

Une ville propre

Chartes compte de nombreux canisites. Véritables « toilettes pour chiens », ils doivent contribuer à garder la ville accueillante. Vous pouvez aussi vous procurer des sacs à déjections canines disponibles en ville et à l'accueil de l'hôtel de Ville. En dehors des canisites, il est obligatoire de ramasser les déjections sous peine d'une contravention.

Les chats



Au fil des époques, le chat a engendré sacralisation, divination, vénération, crainte, fascination et est aujourd'hui starisé sur internet.

Sa domestication par l'Homme a débuté en Égypte vers 2000 avant J.-C. À cette époque le chat était vénéré et quiconque en tuait un encourait la peine de mort.

Il s'agit d'un animal chasseur, doux, indépendant mais câlin, espiègle, protecteur et gracieux.

Le chat est l'animal de compagnie par excellence. On en compte plus de 15 millions dans nos foyers.

Il est conseillé d'avoir un jardin pour que celui-ci s'épanouisse, chasse et éveille ses sens, mais il peut s'adapter en appartement pour le plus grand plaisir des citadins.

L'IDENTIFICATION

Le propriétaire d'un chat est dans l'obligation de faire identifier son animal par un tatouage ou l'implantation d'une puce. De cette façon, il sera automatiquement inscrit au fichier central de l'ICAD (société d'identification des carnivores domestiques). En cas de perte ou de vol de votre animal, il sera ainsi plus facile de le retrouver.

LA STÉRILISATION

La stérilisation n'est pas obligatoire mais conseillée. Une chatte peut avoir 3 à 4 portées par an et entre 4 et 8 chatons par portée.

La stérilisation est pratiquée par un vétérinaire à partir de 6 mois pour le chat et la chatte. Elle assurera une vie plus longue à votre animal.

LES SOINS

Le chat nécessite un suivi vétérinaire régulier afin d'être vacciné, pour être immunisé contre les maladies infectieuses virales.

BONNES PRATIQUES

- **Bannir la clochette au cou :** le son des clochettes est nocif pour le chat, il peut provoquer un stress chez l'animal. Il peut être assimilé à des acouphènes par le chat qui a l'ouïe très fine et lui faire perdre de l'acuité auditive.
- **Eviter de mettre un collier :** il représente un risque mortel pour le chat qui peut s'étrangler avec.
- **Eviter les promenades en laisse :** la laisse représente une source de stress pour l'animal qui se sent entravé et vulnérable.



VOTRE CHAT À CHARTRES

Les chats errants et Les chats libres

La lutte contre les reproductions incontrôlées des chats relève des pouvoirs du maire, c'est pourquoi la Ville de Chartres procède à la capture des chats errants dans le cadre de plusieurs campagnes de stérilisation menées en collaboration avec la Société Protectrice des Animaux d'Amilly (SPA).

Ils sont stérilisés, identifiés, soignés et relâchés sur leur lieu de vie après une période de récupération post-opératoire. Ils deviennent alors des chats libres, identifiés au nom de la Ville de Chartres.

Des hôtels pour les chats libres

Le chat errant est reconnu comme animal domestique depuis l'arrêté du 3 avril 2014. La municipalité a décidé d'installer des hôtels qui leur sont destinés. Ils bénéficient ainsi d'un abri, de nourriture et d'eau. Une dizaine de ces cabanes ont été installées à Chartres dans différents quartiers. Elles sont gérées par la SPA et des bénévoles détenteurs du badge de nourrisseur de chats libres. Elles permettent une cohabitation harmonieuse entre les nourrisseurs, les voisins, les syndicats et les chats.

Ces abris permettent également de recenser les animaux non stérilisés.

Pour devenir bénévole, adressez un mail à sophie.beurel@ville-chartres.fr

Les nouveaux animaux de compagnie

Les NAC sont les nouveaux animaux de compagnie, ils peuvent être domestiques ou non. Ce sont des animaux autres que le chien et le chat: rongeurs (hamster, souris, rat, furet, gerbille, chinchilla, cochon d'Inde), reptiles, poissons, amphibiens, lapins, oiseaux, cochons, poules, coqs etc... On estime la population des NAC à environ 5 millions d'individus, soit 10 % des animaux adoptés.

Vivre avec un animal qui n'est ni un chien, ni un chat nécessite des connaissances spécifiques et des soins particuliers. Avant toute acquisition, il faut veiller à bien se renseigner sur la réalité du quotidien afin d'évaluer le temps et le budget nécessaires. Parfois, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préfectorale pour sa détention.

Le propriétaire d'un NAC se doit d'être compétent pour s'occuper de la santé et du bien-être de son animal.

Le propriétaire d'un NAC domestique devra respecter l'article du 28 janvier 2015 qui reconnaît les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité.

En cas de non respect d'une ou plusieurs obligations énoncées ci-dessous, le propriétaire d'un NAC non domestique sera passible de 2 ans de prison et devra s'acquitter de 15000 euros d'amende:

- présenter un certificat de cession de l'animal prouvant qu'il ne l'a pas acheté illégalement;
- faire identifier l'animal chez un vétérinaire agréé NAC;
- veiller à ce que l'animal ne soit jamais laissé divaguant dans l'espace public.

Tous les propriétaires de NAC sont invités à voir régulièrement leur vétérinaire qui saura leur donner des conseils et apporter les soins nécessaires à l'animal.





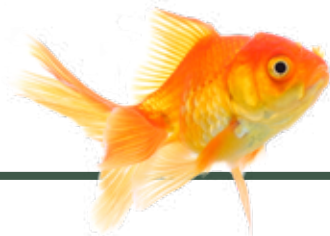
FOCUS SUR LES LAPINS ET POISSONS ROUGES

Le lapin

Le lapin est un animal de compagnie très apprécié, intelligent, affectueux et tranquille. Il est docile et apprécie les caresses. Il faut être prudent avec les enfants car le lapin est souvent craintif et peut être mal à l'aise avec les manipulations. Son espérance de vie varie entre 8 et 12 ans. Le lapin apprécie d'être en liberté dans la maison et dans un jardin bien clos.

Le poisson rouge

Les poissons rouges ne sont pas faits pour vivre dans un bocal ou un petit aquarium car il y manque de l'oxygène et de l'espace pour se développer correctement et s'épanouir. Un grand aquarium agrémenté de plantes et avec plusieurs poissons est fortement recommandé.





Lutte contre l'abandon

L'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de 3 ans de prison et de 45000 € d'amende.

La Ville s'engage contre ce fléau, elle réalise chaque année des campagnes anti-abandon et liste des solutions pour éviter l'abandon comme les pensions spécialisées et

les services de garde d'animaux.

La Ville s'engage également à favoriser l'adoption en refuge. En partenariat avec la SPA d'Amilly, elle partage régulièrement des publications relatives à l'adoption d'un chien ou d'un chat abandonné afin de leur donner une deuxième chance.

Protection des animaux

MAUVAIS TRAITEMENT ET ACTES DE CRUAUTÉ RÉGIS PAR LA LÉGISLATION

Article 521-1 du Code Pénal

Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 515-14 du Code Civil

Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens.

Article 214-1 du Code Rural

Tout animal étant reconnu être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Art. L. 214-3 du code rural

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Décret n° 2004-416 du 11 mai 2004 portant publication de la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, faite à Strasbourg le 13 novembre 1987 et signée par la France le 18 décembre 1996.

CONTACT POUR SIGNALER UN ACTE DE MALTRAITANCE OU DE CRUAUTÉ ENVERS UN ANIMAL

Commissariat: 02 37 24 75 39
Police municipale: 02 37 36 02 04
Conseillère municipale en charge de la cause animale:
sophie.beurel@ville-chartres.fr
ou via le secrétariat des élus:
Tél. 02 37 23 41 78



La biodiversité et les animaux sauvages en ville

Les insectes

Chartres bénéficie du plan vert et de nombreux espaces arborés et végétalisés, un terrain de jeu et de vie idéal pour de nombreuses espèces animales.



LES ABEILLES

L'abeille est apparue il y a 45 millions d'années et environ 20 000 espèces existent dans le monde. Cet insecte butineur assure la pollinisation et il s'agit d'un enjeu écologique important. Certaines abeilles sont dites domestiques, élevées par un apiculteur dans des ruches dans le but de produire du miel. Elle est en principe inoffensive.

LES GUÊPES ET FRELONS

La piqûre d'un frelon peut être mortelle, contactez rapidement les secours.

Si vous apercevez un nid de guêpes ou de frelons sur le domaine public merci de le signaler aux services municipaux par Tél. au 02 37 23 4000 (standard général), ou via la fonction signalement votre appli Chartres, ou la police municipale en cas de danger avéré (02 37 23 42 84).

Attention, si le nid est dans un espace privé, c'est au propriétaire de faire le nécessaire pour qu'un prestataire procède à la destruction.





CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Elles sont très dangereuses pour l'homme et les chiens. Les poils de cette chenille sont urticants, venimeux et provoquent inflammations, œdèmes et brûlures.

Elles pondent leurs œufs dans des cocons sur les pins après la période estivale. Ensuite, elles descendent du pin en procession. C'est à ce moment que le danger arrive pour votre animal.

Le chien, après avoir été en contact avec l'une d'elles, va avoir tendance à se gratter et à se lécher, ce qui infectera sa langue. Les poils des chenilles peuvent causer un choc anaphylactique ou une nécrose de la langue et conduire à la mort de l'animal.

Consultez votre vétérinaire en urgence. La Ville entreprend plusieurs actions pour lutter contre ses effets, notamment avec l'installation de nichoirs à mésanges, ses principaux prédateurs.



LES COCCINELLES

Le mot coccinelle vient du latin *coccinus* qui signifie « écarlate ».

La coccinelle, de la famille des insectes polyphages est un coléoptère. Elle est utilisée en lutte biologique comme insecticide naturel.



Elle peut dévorer jusqu'à 150 pucerons par jour et se nourrit d'autres insectes sans abîmer les plantes.

On la reconnaît à sa couleur rouge presque écarlate et par les points noirs qui recouvrent les deux élytres qui protègent ses ailes. En France, nous pouvons voir la coccinelle à 7 points. Son espérance de vie est d'environ 2 à 3 ans.



LES LIBELLULES

La libellule est un insecte carnivore qui se nourrit le plus souvent de moustiques, de mouches noires ou de plus petites libellules qu'elle attrape en plein vol.

Elle est reconnaissable à son corps allongé, ses gros yeux et ses deux paires d'ailes souvent transparentes.

Elle vit près des espaces aquatiques tels que les bords de l'Eure ou les bassins des jardins.

Les oiseaux

Les oiseaux sont très variés sur notre territoire. On peut voir : pic épeiche, bergeronnette grise, mésange bleue, rouge-gorge, merle, geai, rouge queue noir, lavandière, verdier, pinson, mésange,

roitelet, troglodyte, cygne, canard, poule d'eau, héron, bergeronnette, moineau...

À vous de reconnaître les oiseaux que vous avez pu croiser.

SAUREZ-VOUS RECONNAÎTRE CES OISEAUX QUE L'ON PEUT OBSERVER DANS NOTRE AGGLOMÉRATION ?



Réponses : 1 - Tourterelle turque 2 - Martin pêcheur d'Europe 3 - Rouge-gorge familier 4 - Verdier d'Europe 5 - Troglodyte mignon 6 - Mésange nonnette 7 - Pinson des arbres 8 - Strelle torcheport 9 - Moineau friquet



LES PIGEONS

Comme dans toutes les villes, les pigeons partagent l'espace public et peuvent causer des nuisances. C'est pourquoi la Ville œuvre avec une société afin de récupérer les pigeons et stériliser les œufs pour éviter leur prolifération. Nous invitons les propriétaires d'immeubles à contacter la mairie afin de mettre des actions en place pour éviter que les fientes des pigeons n'endommagent les bâtiments.



Les petits mammifères

De nombreux petits mammifères cohabitent à Chartres. Lorsque l'on s'éloigne du centre-ville pour aller en périphérie on peut aussi apercevoir des sangliers, chevreuils, renards, lièvres, lapins... Prenez votre appareil photo lorsque vous partez en balade, vous pourrez saisir de magnifiques instants.

LE HÉRISSON



Le hérisson est un petit mammifère (entre 15 et 30 cm) aujourd'hui menacé. Il est protégé par la Loi du 17 avril 1981 mais est victime de l'usage des pesticides et du trafic automobile.

Il est l'allié de vos jardins et chasse les indésirables de vos potagers. Il se déplace en particulier la nuit et hiberne pendant l'hiver.

Il a une fourrure grisâtre et de nombreux piquants sur le dos qui lui servent à se protéger des prédateurs. Quand il se sent en danger il se met en boule.

LE RAGONDIN



Il s'agit d'une espèce de rongeur semi-aquatique, herbivore. Il se nourrit principalement de plantes parfois aquatiques, d'écorces, de racines et de céréales. Il a plusieurs surnoms tels que : le lièvre des marais, le castor des marais ou la loutre d'Amérique.

Originaire d'Amérique, il est arrivé en Europe au 19^e siècle, époque à laquelle il était exploité pour sa fourrure bon marché.

Il a plusieurs caractéristiques :

- il peut être bruyant car, il émet de petits sons notamment lorsqu'il se sent en danger ;
- il fait des bonds quand il court ;
- il creuse des terriers qui provoquent une destruction des berges ;
- il est presque myope mais a un odorat très développé.

L'ÉCUREUIL ROUX



Ce petit rouquin éveillé aux yeux noisette et à la queue en panache est un hyperactif qui saute de branche en branche, court pour traverser la route, et vient parfois s'aventurer jusque dans les jardins.

Au printemps et en été, il passe le plus clair de son temps à chercher de la nourriture. Au menu : fleurs, fruits, graines, insectes, noix, noisettes, pommes de pins, châtaignes... En revanche, en période hivernale, il préfère prendre du poids pour mieux résister au froid. Au pied des arbres vous remarquerez le reste de ses repas : coquilles fendues et petits trous dans une noisette.

LES RONGEURS



Les rats, les souris et les mulots ne se nichent pas que dans les campagnes. Ils font partie de la biodiversité citadine. Ils sont considérés comme des animaux indésirables par beaucoup de citoyens. Afin d'éviter de les rencontrer, évitez de laisser de l'eau stagnante et de la nourriture accessible. Merci de mettre vos déchets dans les poubelles et les corbeilles mises à votre disposition. Si vous apercevez l'un de ces rongeurs dans un lieu public, contactez la Ville de Chartres au 0237234000 ou signalez-le via l'application Chartres.

LES CHAUVES-SOURIS



12 espèces de chauves-souris sont répertoriées à Chartres.

Il s'agit d'un animal protégé, inoffensif, qui se nourrit surtout d'insectes, de papillons de nuit et de chenilles processionnaires du pin. Elles bénéficient d'un radar d'écholocation pour trouver les insectes en vol et ainsi éviter les obstacles.

Pas d'inquiétude : les chauves-souris ne sont pas de petits vampires, seulement des insectivores nocturnes.

LA TAUPE



Elle se nourrit de vers de terre en creusant des tunnels, galeries et terriers. Elle consomme plus de la moitié de son poids en nourriture par jour. Elle est connue pour provoquer des dégâts aux cultures et détériorer l'esthétique des gazons. C'est la raison pour laquelle elle est considérée comme un animal nuisible. La taupe s'avère être en réalité l'alliée du jardinier. Lorsqu'elle creuse son réseau de galeries, elle aère le sol, l'ameublit, ce qui augmente le pouvoir drainant du terrain.



LE RENARD

Le renard chasse principalement les lapins, rongeurs, rats, et volailles pour se nourrir. Le renard est un animal nocturne et solitaire mais peut être social dans certaines situations. Il est connu pour son intelligence, son agilité et ses tactiques complexes de chasse.



CHEVREUIL, BICHE ET CERF

Ces animaux sont plutôt visibles dans les endroits boisés. Le chevreuil, d'environ 35 kilos, est reconnaissable à sa tâche blanche sur son fessier et son absence de queue. Le cerf est un animal imposant de plus de 200 kg, reconnaissable par ses bois ramifiés. Le brame du cerf durant la saison des amours et un son particulier.

Que faire dans les cas suivants ?

Perte d'un animal : contactez la police municipale, les vétérinaires, la SPA ou la fourrière départementale.

Signaler un cas de maltraitance : contactez la police municipale ou le commissariat.

Signaler un animal sur la voie publique : contactez la police municipale ou la fourrière départementale.

Où aller si vous avez récupéré un animal domestique trouvé : contactez un vétérinaire ou la fourrière départementale.

Où aller si vous récupérez un animal sauvage : contactez un vétérinaire ou la fourrière départementale.

Signaler la présence de rats, de pigeons, d'un nid de frelons ou de chenilles processionnaires sur l'espace public : contactez les services techniques municipaux.

Retrouvez toutes les informations et dispositifs en faveur du bien-être animal à Chartres sur [www; chartres.fr/animal-en-ville](http://www.chartres.fr/animal-en-ville) et dans votre appli Chartres, rubrique vie pratique/parcs et animaux :

- le Guide de l'animal en ville;
- une carte interactive de localisation de tous les dispositifs municipaux dédiés aux animaux (canisites, distributeurs de sacs, espace canin de liberté, cabanes à chats...);
- les solutions de garde d'animaux;
- les informations pour rejoindre les rangs des bénévoles de la ville.

Contacts utiles

Société protectrice des animaux (SPA)

Refuge des Acacias à Amilly : 02 37 21 60 01 ou 06 36 05 96 77, spa-chartres.com

Fourrière départementale : 02 37 36 02 04, fourriere.departementale28@gmail.com

Les services municipaux : guichet unique 02 37 23 40 00

du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, et le samedi de 9 h à 12 h 30; et via l'application Chartres, rubrique Signalement et catégorie « Animaux »

Centre de soins de la faune sauvage : 06 31 62 64 79

En cas de danger ou de maltraitance : **police municipale**, 02 37 23 42 84

Des idées ou des doléances ?

Sophie Beurel, conseillère municipale déléguée à l'animal en ville, saura se montrer disponible. Sollicitez un rendez-vous via l'appli Chartres, rubrique Conseil municipal/Prendre rendez-vous, ou auprès du secrétariat des élus : par mail à secretariat.elus@agglo-ville.chartres.fr et via le standard général 02 37 23 40 00 (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h).

**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT**

App Store 4G 14:26 94%

Retour

AGENDA



**UN GUIDE DE L'ANIMAL EN VILLE, POUR
UNE COHABITATION HARMONIEUSE.**

Dans le cadre de l'éco-ville, la Ville de Chartres s'engage dans une démarche de protection du cadre de vie et de sa biodiversité.

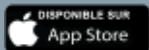
**Un guide de l'animal en ville est disponible
pour tous les Chartreains, propriétaire ou non
d'un animal, pour faciliter la présence des
animaux en ville et mieux vivre ensemble.**

**VOTRE APPLI
CHARTRES**

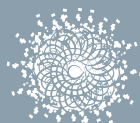
**Nid de frelons, rats, chats errants
sur la voie publique...**

Signalez-les avec l'application Chartres.

Disponible sur google play et apple store



www.chartres.fr



CHARTRES